

**DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE – DMM 140**  
**PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

**REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire de Garons,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

**Vu** la délibération en date du 6 juin 2023, relative à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en matière de ligne de trésorerie, d'un montant maximum de 2 000 000 €,

**Vu** la proposition de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon en date du 16 mai 2024 relative à une ligne de trésorerie interactive de 2 000 000 €, jointe en annexe,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : d'accepter la proposition de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon en date du 16 mai 2024 relative à une ligne de trésorerie interactive de 2 000 000 €, selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 2 000 000 €
- Durée : 1 an
- Taux : EURIBOR une semaine + marge de 1,18%
- Process de traitement automatique : tirage : crédit d'office, remboursement : débit d'office
- Demande de tirage : aucun montant minimum
- Demande de remboursement : aucun montant minimum
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Frais de dossier : 2 000 € / prélevés en une seule fois
- Commission d'engagement : 0 € / prélevé en une seule fois
- Commission de mouvement : 0 % du cumul des tirages réalisés – périodicité identique aux intérêts
- Commission de non-utilisation : 0,05 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen - périodicité identique aux intérêts

**ARTICLE 2** : La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet et affichée en mairie sur les panneaux prévus à cet effet. Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.



A Garons, le **17 MAI 2024**

**Le Maire,**

**Alain DALMAS**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

## PRESENTATION

La LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE® [LTI®] du Groupe Caisse d'Épargne est une ouverture de crédit performante qui permet - via INTERNET - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Épargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds lorsqu'il le souhaite, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.

La LTI® vous offre les **INNOVATIONS PERFORMANTES** suivantes :

- ✓ La validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- ✓ L'utilisation du circuit du Trésor Public via l'Agence Comptable Centrale du Trésor pour le traitement de vos opérations ;
- ✓ La consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la LTI® sont accessibles depuis un espace de banque à distance sécurisé et dédié au Secteur Public, CE net SP, disponible 7 jours/7 et 24h/24 (sous réserve de disponibilité de l'espace). L'emprunteur doit au préalable disposer d'une connexion Internet et d'un abonnement (gratuit hors coût de connexion facturé par le fournisseur d'accès à Internet) afin de pouvoir accéder à CE net SP.

## AVANTAGES

## ➤ ERGONOMIE ET CONVIVIALITE :

L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.

## ➤ AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :

Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.

## ➤ SOUPLESSE D'UTILISATION :

Chaque remboursement reconstitue le droit de tirage.

## ➤ OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :

Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.

## ➤ SECURITE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :

L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité (dans la limite du plafond défini contractuellement)

## CARACTERISTIQUES

➤ Emprunteur :	COMMUNE DE GARONS
➤ Montant :	2 000 000 euros
➤ Durée :	Un an maximum
➤ Taux d'intérêt : [Base de calcul : exact/360]	EURIBOR 1 SEMAINE <sup>1</sup> + marge de 1.18 %
➤ Process de traitement automatique :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• tirage : crédit d'office</li> <li>• remboursement : débit d'office</li> </ul>
➤ Demande de tirage :	aucun montant minimum
☹ Créneau horaire de saisie :	00H00 16H30 23H59
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 J + 2
➤ Demande de remboursement :	aucun montant minimum
☹ Créneau horaire de saisie :	00H00 16H30 23H59
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 J + 2
➤ Paiement des intérêts :	chaque <i>mois ou trimestre civil</i> par débit d'office
➤ Frais de dossier :	2 000 euros / prélevés une seule fois
➤ Commission d'engagement :	0 euros / prélevée une seule fois
➤ Commission de mouvement :	0 % du cumul des tirages réalisés périodicité identique aux intérêts
➤ Commission de non-utilisation :	0.05 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse où l'EURIBOR 1 SEMAINE serait inférieur à zéro, l'EURIBOR 1 SEMAINE sera alors réputé égal à zéro.